



vous accompagner

► Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et les associations locales



Association culturelle et familiale de Juvigny-le-Tertre



N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>

Réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : CCMMSA service image(s) - 01/2012

# Solidarité transport

■ dans la Manche



## Solidarité Transport

Un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à une association partenaire de Solidarité Transport (voir partenaires au verso).

## Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

## Où ?

Dans un rayon géographique limité.

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur le canton.

## Quelle sera votre participation ?

- ▶ L'adhésion annuelle à une association partenaire de Solidarité Transport.
- ▶ Une participation aux frais de déplacements du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

Cantons bénéficiant d'un service Solidarité Transport

